

## SEANCE DU 21 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de SANCÉ, légalement convoqué le 16 juillet 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger MOREAU, Maire.

Membres présents :

MM. Henri VOUILLON, M. Gilles JONDET, Adjoints.

Mmes Sylviane BAILLY, Blandine BERREZ, Florence CHAMBREY, M. Richard DE SANTIS, Mmes Fabiola DUFOUR, Maryline GAUTHIER, MM. Cédric MAUCELI, Alain MICHON, Joël MORNAY, Mmes Valérie FIGUET et Christiane ROGIC.

Membres absents excusés :

Mme Françoise BAJARD pouvoir écrit donné à Mme Valérie FIGUET

M. Stéphane DROUOT

M. Philippe GAGET

Mme Véronique GUILLON pouvoir écrit donné à Mme Blandine BERREZ

M. Hervé MARMET pouvoir écrit donné à Mme Maryline GAUTHIER

Madame Fabiola DUFOUR a été élue, à l'unanimité, secrétaire de la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 16 juin 2014.

**TARIFS MUNICIPAUX 2014-2015.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs des différents services municipaux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ainsi :

GARDERIE PERISCOLAIRE	
HEURE AVEC GOUTER : 16h 30 -17h 30 (enfants de maternelle)	2.50 €
HEURE SANS GOUTER : matin et de 17h 30 à 18h 30	1.85 €
DEPASSEMENT D'HORAIRE - LE QUART D'HEURE	6.30 €

ETUDE SURVEILLEE	
L'HEURE	1.85 €

ACCUEIL POSTSCOLAIRE ou ACTIVITE PERISCOLAIRE (S.I.G.A.L.E.)	
L'HEURE	1.85 €

RESTAURANT SCOLAIRE	
REPAS ENFANT	3.65 €
REPAS ADULTE	8.20 €
ACCUEIL SANS FOURNITURE DE REPAS	1.85 €

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT LA DEMI-JOURNEE Tarifs actualisables chaque année civile (barème CAF)	
Tranches de quotient familial en €	Tarif
de 0 à 500	2.00 €
de 501 à 600	2.40 €
de 601 à 655	2.88 €
de 656 à 720	3.46 €
de 721 à 810	4.15 €
de 811 à 1000	4.98 €
supérieur à 1000	7.30 €
Eventuellement Repas en sus : + 3.65 €	

Monsieur le Maire est chargé de l'application de ces tarifs.

## TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification des tarifs de l'École de Musique Municipale.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE, pour l'année scolaire 2014-2015, les tarifs suivants :

<b>FRAIS D'INSCRIPTION</b> (non remboursables encaissés lors de la 1ère facturation) 1er enfant : 30 € / 2ème enfant : 25 € / 3ème enfant : 20 € Adultes : 30 €
---

### SANCEENS (ou scolarisés à Sancé)

#### ENFANTS

COURS	par trimestre	Annuel
Formation instrumentale cycle 1	53,98 €	161,94 €
Formation instrumentale cycle 2	63,89 €	191,67 €
instrument seul 1/2h (cas particuliers) cycle 1	42,96 €	128,88 €
instrument seul 3/4h (cas particuliers) cycle 2	51,77 €	155,32 €
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> 50% à partir de la 2e pratique collective	22,03 €	66,10 €

#### ADULTES

COURS	par trimestre	Annuel
Formation instrumentale 1/2h	64,05 €	192,14 €
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> 50% à partir de la 2e pratique collective	29,21 €	87,64 €

#### LOCATION D'INSTRUMENTS (priorité aux enfants Sancéens/ selon le parc dispon

	par mois
location d'instrument	15,00 €

### CAMVAL Hors SANCE

#### ENFANTS

COURS	par trimestre	Annuel
Formation instrumentale cycle 1	80,97 €	242,90 €
Formation instrumentale cycle 2	94,85 €	284,55 €
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> 50% à partir de la 2e pratique collective	33,55 €	100,64 €

#### ADULTES

COURS	par trimestre	Annuel
Formation instrumentale 1/2h	92,54 €	277,61 €
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> 50% à partir de la 2e pratique collective	42,80 €	128,39 €

#### LOCATION D'INSTRUMENTS (priorité aux enfants Sancéens/ selon le parc dispon

	par mois
location d'instrument	15,00 €

### HORS CAMVAL

#### ENFANTS

COURS	par trimestre	Annuel
Formation instrumentale cycle 1	171,19 €	513,56 €
Formation instrumentale cycle 2	202,42 €	607,26 €
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> 50% à partir de la 2e pratique collective	70,56 €	211,68 €

#### ADULTES

COURS	par trimestre	Annuel
Formation instrumentale 1/2h	196,63 €	589,90 €
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b> 50% à partir de la 2e pratique collective	91,38 €	274,13 €

#### LOCATION D'INSTRUMENTS (priorité aux enfants Sancéens/ selon le parc dispon

	par mois
location d'instrument	15,00 €

- CHARGE Monsieur le Maire d'appliquer ces tarifs.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs avec la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais -VAL de Saône)

#### **CONVENTION PRESTATION DE SERVICE DE LA CAF - CLSH.**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une nouvelle convention avec la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SAONE-et-LOIRE pour pouvoir bénéficier de son soutien financier et technique notamment pour le fonctionnement du Centre de Loisirs sans hébergement (CLSH) du Mercredi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE la nouvelle convention de la CAF de Saône-et-Loire pour l'accueil du Centre de Loisirs Sans Hébergement du Mercredi après-midi dès la rentrée 2014.
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

#### **ELECTION DES DELEGUES MUNICIPAUX A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA CAMVAL**

Le Conseil Communautaire de la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais- VAL de Saône) a fixé, lors de sa séance du 19 juin 2014, la composition de la CLECT à raison de deux délégués par commune membre.

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de deux représentants à la CLECT au sein de la CAMVAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais- VAL de Saône) dont le siège est situé 119, rue de Strasbourg BP 30134 à MACON.

Ont été élus, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- M. Roger MOREAU
- M Gilles JONDET

#### **CREATION D'UN NRA MED – ASSISTANCE – CABINET AM TELECOM CONSEIL**

Afin d'améliorer la couverture internet sur la commune de SANCÉ, les élus ont décidé de lancer une consultation auprès de cabinets spécialisés pour monter un dossier d'appel d'offres concernant la montée en débit internet (MED) sur le sous-répartiteur (SR) du lieu-dit le Clos Pèlerin auprès d'entreprises spécialisée (aménageurs et/ou aménageurs/opérateurs).

L'offre devait comporter :

- L'intégration de la pré-étude de faisabilité déjà réalisée (respect des recommandations ARCEP/sollicitation des entreprises)
- L'élaboration et la rédaction des pièces utiles pour le dossier de consultation avec mention du nombre de réunions préparatoires nécessaires avec les élus ou autres intervenants pouvant être partie prenante au projet
- L'assistance pour l'étude et l'analyse des offres reçues jusqu'à la phase finale de décision du Conseil Municipal d'entreprendre ou non les travaux.

Le 2 juin 2014, deux cabinets (AM TELECOM Conseil et SETICS) ont été consultés, un seul a répondu.

Monsieur le Maire propose de confier l'assistance au Cabinet AM TELECOM Conseil pour un coût total de 7 800 € TTC qui se décompose ainsi :

- Rédaction des pièces du dossier de consultation 3 600 € TTC
- Analyse des réponses 4200 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CONFIE au Cabinet AM TELECOM Conseil la mission d'assistance concernant la création d'un NRA MED pour un coût total de 7800 € TTC
- CHARGE Monsieur le Maire de cette opération.

#### **LOCATION CHATEAU LAPALUS - TARIF REMBOURSEMENT CHAISE CASSEE.**

Le Conseil Municipal fixe le tarif de remboursement du matériel cassé lors de la location du Château Lapalus.

- la chaise cassée : 19 €

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Le Conseil Municipal donne son accord de principe à la construction d'un bâtiment par et aux frais de l'Association du Football Club de SANCÉ sur un terrain communal, à la Grisière ; les formalités juridiques seront précisées ultérieurement.
- Madame Catherine SÉGUIN, Secrétaire Générale de la Préfecture, sera reçue mardi 22 juillet par les élus.
- La décision du Tribunal Administratif concernant le recours déposé par l'ACSE contre le refus de permis de construire sera connue fin août
- La Commission VIE ASSOCIATIVE ET CULTURE va s'occuper de l'organisation du Forum des Association le 6 septembre prochain.
- Une réunion concernant les incivilités commises dans l'Espace du Pré des Mares sera prochainement programmée avec les riverains.
- Le 22 août prochain, une visite de bibliothécaires originaires du monde entier aura lieu à la médiathèque.